

2016_CT2_281

OBJET : Ressources - Finances - Budget Principal du Budget Annexe Métropolitain des Transports Publics Urbains - Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_281-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 8 décembre 2016

02_1_13

■ **Budget Principal du Budget Annexe Métropolitain des Transports Publics Urbains - Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La préparation budgétaire 2017 pour le Budget Annexe des Transports Publics Urbains s'inscrit dans le contexte particulier de création au 1^{er} janvier 2017 du Budget Annexe Métropolitain des Transports Publics Urbains.

Ainsi, ce budget globalisera l'ensemble des actions des six territoires.

La présentation qui vous est faite ci-après porte essentiellement sur les dépenses d'exploitation et d'investissement, qui sont nécessaires à la continuité et au développement des politiques publiques consacrées à la mobilité sur le Territoire du Pays d'Aix.

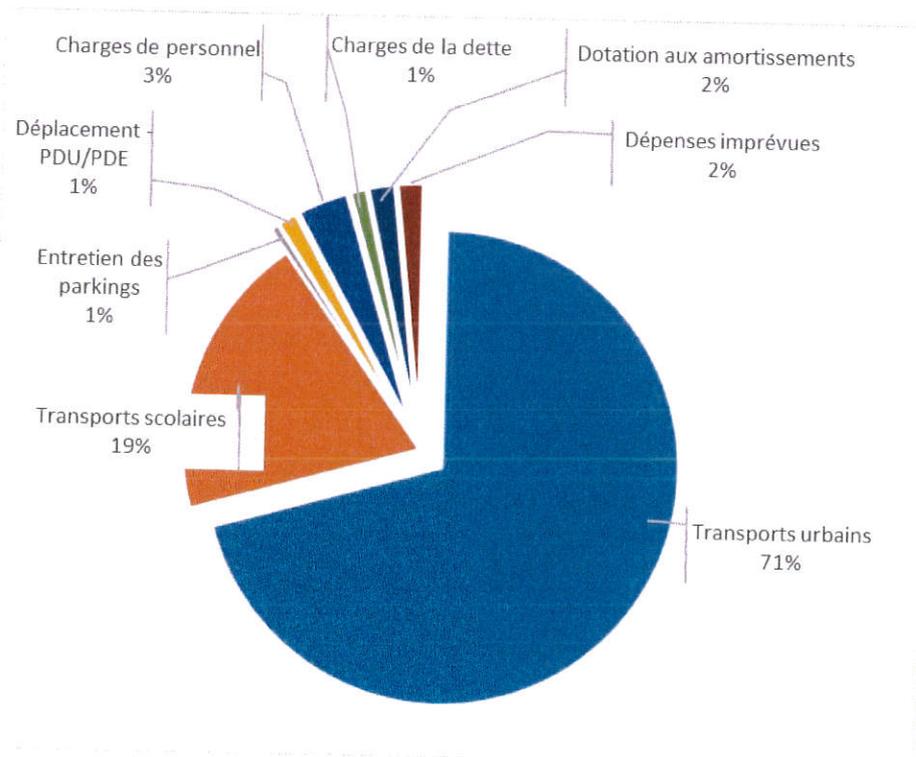
En conséquence, le Territoire du Pays d'Aix doit disposer des moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre sa politique en matière de transports.

A. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation présente un prévisionnel de dépenses de 85.2 M€. Le tableau ci-dessous en reprend les principaux postes :

	B.P. 2016	B.P. 2017	% évolution
Transports urbains	57 570 000	59 968 000	4.2%
Transports scolaires	15 245 000	16 520 000	8.4%
Infrastructures - Entretien des parkings	499 900	478 000	-4.4%
Déplacement - PDU/PDE	780 000	1 050 000	34.6%
Charges de personnel	2 850 500	2 928 000	2.7%
Charges de la dette	790 000	900 000	13.9%
Dotation aux amortissements	1 500 000	1 500 000	0.0%
Dépenses imprévues	1 700 000	1 465 000	-13.8%
Loyer	200 000	210 000	5.0%
Remboursement Budget général	0	225 000	100.0%
Total dépenses	81 135 400	85 244 000	5.1%

Ces dépenses se répartissent ainsi :



- **Réseau urbain d'Aix-en-Provence (30,5 M€)**

La Délégation de Service Public du réseau urbain d'Aix-en-Provence connaît pour la deuxième année consécutive une stagnation de son coût de fonctionnement.

- **Réseau scolaire (16,5 M€)**

Le transport scolaire est articulé autour de marchés impactés par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau.

- **Réseau intercommunal et petits réseaux (24,5 M€)**

Il est prévu une augmentation de 6,5 % par rapport à la prévision de 2016. Le renouvellement des marchés interurbains justifie cette évolution mais les modifications d'offres consécutives au transfert de la compétence du Département vers la Métropole pourraient nécessiter un ajustement des crédits en cours d'année 2017.

- **Autres réseaux et dépenses diverses (5 M€)**

Ce poste regroupe :

- les dépenses liées aux marchés de gestion de la billetterie, de la billetterie, de l'information voyageurs et de la gare routière pour 4,5 M€.

- les remboursements de la taxe transport auprès des entreprises ayant indûment cotisées, pour du personnel logé ou transporté pour 0,5 M€.

- **Infrastructures de déplacements (0,5 M€)**

Sont regroupées ici les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des parkings, pôles d'échanges, points d'arrêts et abribus.

- **Déplacements - PDU/PDE (1 M€)**

Sont concernées ici les actions relatives à la sécurité routière, les actions de marketing et de communication, le Plan de Déplacement de l'Administration communautaire (PDA) et la poursuite d'une aide aux particuliers du Pays d'Aix pour l'acquisition de vélos électriques.

- **Autres dépenses (7,1 M€)**

Il convient également de prévoir des crédits au titre :

- des charges de personnel pour 2,93 M€,
- des intérêts d'emprunts pour 900 K€,
- des écritures d'amortissement pour 1,5 M€,
- des dépenses imprévues pour 1,4 M€.

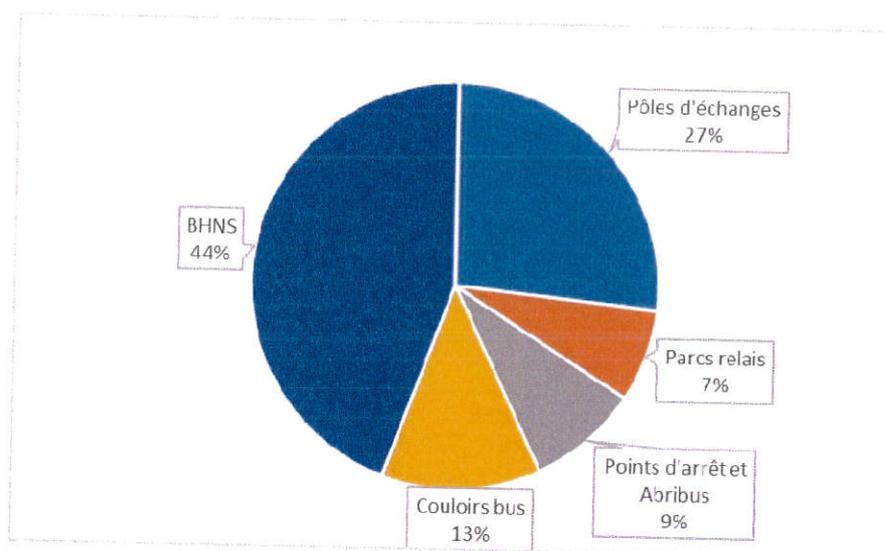
- ainsi que 210 K€ pour les frais de location des locaux occupés par la Direction Générale Adjointe Mobilité et Infrastructures de Transport, et 225 K€ pour des dépenses gérées par le Budget Général.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 30.65 M€, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à 2016. Elles correspondent aux opérations suivantes :

- **En matière d'infrastructures de déplacements (95 % des dépenses)**

Les opérations importantes d'infrastructures liées au transport public routier de voyageurs sur notre territoire sont en phase de travaux, ce qui génère des montants importants pour 2017, soit 29,245 M€ (contre 24 M€ en 2016). Ces investissements se répartissent selon les programmes de travaux suivants :



Ainsi, dans le détail, les opérations concernées sont :

- * Travaux sur les Pôles d'échanges pour 7,8 M€ :
Krypton (0,1 M€), Pertuis (1,4 M€), Simiane-Collongue (0,1 M€), Gare Routière d'Aix-en-Provence (1,3 M€), Plan d'Aillane (0,06 M€), Trets (1,3 M€), Meyrargues (1 M€), Gardanne (3,45 M€).
- * Réalisation du Bus à Haut Niveau de Service pour 13 M€:
Ligne A (2,8 M€) et Ligne B (10,2 M€)
- * Aménagement de couloirs de bus pour 2,3 M€ :
Couloir bus centre-ville (1,3 M€), Couloir bus Malacrida (2,4 M€)
- * Aménagement de points d'arrêts et aribus pour 2,6 M€
- * Travaux ou études sur les Parcs Relais pour 2,15 M€
P+R Malacrida, Barrida et Cap Horizon

- **En matière de transports (5 % des dépenses)**

Les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique sont estimées à 0,36 M€. De même les études et la mise en route du système d'information voyageurs induisent des dépenses à hauteur de 1 M€.

Il est à noter que des subventions d'investissement, notifiées à ce jour, pourraient être inscrites en recettes d'investissement à hauteur de 16,6 M€.

Cela concerne les opérations suivantes :

	Montant notifié	Montant restant à percevoir
Gare routière d'Aix-en-Provence	14 050 000 €	1 800 000 €
Pôle d'échanges du Krypton	7 150 000 €	6 141 000 €
Pôle d'échanges de Simiane	188 000 €	180 000 €
BHNS Lignes A et B	8 847 000 €	8 136 000 €
Couloirs bus Malacrida	349 981 €	332 000 €
Total recettes	30 584 981 €	16 589 000 €

Cependant, certains programmes, telles que les 2 lignes du BHNS, ne seront pas terminés au 31 décembre 2017. Il est donc plus sincère d'inscrire une recette de 10 M€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire du Pays d'Aix de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire rapporteur,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix prend acte du Budget Primitif du Budget Annexe Métropolitain des Transports Urbains Publics relatif au Pays d'Aix qui sera approuvé au prochain Conseil de la Métropole.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Principal du Budget Annexe Métropolitain des Transports Publics Urbains - Territoire du Pays d'Aix

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_281-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016